
**Pièces jointes au dossier de demande
d'enregistrement d'une installation
classée pour la protection de
l'environnement**

PIECE JOINTE N° 6

**Justification du respect des
prescriptions générales**

Rubrique 2221

Version 1
27/05/2021

Mi-Ca Prestations



Demandeur :
Mi-Ca Prestations
18 rue Huret-Lagache
62200 BOULOGNE SUR MER



Etablissement faisant l'objet de la demande :
Projet Mi-Ca Prestations
rue Vanheeckoet
62480 LE PORTEL

SOMMAIRE

1. RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES 2221 ENREGISTREMENT	3
2. ANNEXES	4

1. RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES 2221 ENREGISTREMENT

Le respect des prescriptions générales définies par l'arrêté du 23 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2221 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est présenté dans un tableau joint en annexe 1.

Les demandes d'aménagement à ces prescriptions générales font l'objet de la pièce jointe n° 7.

2. ANNEXES

Annexe 1 : Justification du respect des prescriptions générales 2221 Enregistrement

Annexe 2 : Modélisation de flux thermiques

Annexe 3 : Besoin en eau - Besoin en confinement des eaux d'extinction d'incendie

Annexe 4 : Convention spéciale de déversement : valeurs limites de rejet

Annexe 5 : Hydrants proches du projet

Annexe 1

Justification du respect des prescriptions générales 2221

Enregistrement

Annexe 2

Modélisation de flux thermiques

Annexe 3

Besoin en eau – Besoin en confinement des eaux d’extinction d’incendie

Annexe 4

Convention spéciale de déversement : valeurs limites de rejet

Annexe 5

Hydrants proches du projet